

# ARTICULATION SRADT / SCOT.

**La prise en compte des enjeux stratégiques régionaux dans la mise en œuvre du SCOT du Pays de Saint-Omer.**



### ***La stratégie de mise en œuvre du SCOT du Pays de Saint-Omer.***

Dans le cadre de l'élaboration du SCOT, les élus du Syndicat Mixte Lys Audomarois ont, conformément aux dispositions offertes par le code de l'urbanisme (art R122-2.), tenu à arrêter une **stratégie de mise en œuvre particulièrement ambitieuse.**

Légalement investi de la mission de pilotage et de coordination de cette stratégie, le SMLA a confié à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer son animation technique.

Ce dispositif, inscrit dans le rapport de présentation du document, se compose de 2 volets :

- Des missions permanentes de suivi des documents d'urbanisme et d'observation des dynamiques territoriales.
- un **phasage à 10 ans des opérations nécessaires à la réalisation du Schéma.**



# ***1 - LA CONFERENCE TERRITORIALE PERMANENTE DU SCOT -***

## 1) *La Conférence Territoriale Permanente du SCOT.*

Le suivi et l'évaluation de cette stratégie seront assurés par une nouvelle instance de concertation : **LA CONFÉRENCE TERRITORIALE PERMANENTE DU SCOT.**

L'Agence d'Urbanisme présentera régulièrement l'état d'avancement de la mise en œuvre du SCOT auprès de cette instance qui deviendra le **lieu privilégié d'échanges et de débats** sur l'avenir du Territoire.

La conférence entend pérenniser **l'esprit de « co-production partenariale »** qui a présidé lors de l'élaboration du SCOT. Elle associe pour cela l'ensemble des acteurs et partenaires du Pays de Saint-Omer :

- Elus du SMLA
- Présidents d'EPCI / Maires du Pays de Saint-Omer
- Services de l'Etat.
- Conseil Régional
- Conseil Général
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
- Conseil de Développement
- ...

## 1) *La Conférence Territoriale Permanente du SCOT.*

- Dans le cadre de **son avis émis sur le projet de SCOT** du Pays de Saint-Omer, le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais soulignait la qualité et l'originalité de ce dispositif et exprimait sa volonté d'y être associé.
- La présence permanente de ses représentants et de ses différents services au sein de la Conférence Territoriale Permanente du SCOT sera, ainsi, le **garant de la prise en compte des objectifs et orientations du SRADT et des Schémas sectoriels** dans la mise en œuvre du SCOT du Pays de Saint-Omer.

## ***2 – LES PREMIERS PAS DE CETTE MISE EN OEUVRE -***

## 2) *Les premiers pas de la mise en œuvre.*

Depuis l'approbation du SCOT, le 7 Mars 2008 ce dispositif est d'ores et déjà devenu effectif :

- Inauguration de la 1<sup>ère</sup> Conférence Territoriale Permanente le 16 Octobre 2008.
- **Suivi permanent des documents d'urbanisme** et réalisation en partenariat avec les services de l'Etat d'un guide de la compatibilité SCOT / PLU.
- Réalisation et diffusion des premiers observatoires de suivi du SCOT :
  - Observatoire des TIC
  - Observatoire de l'Emploi
  - Observatoire du Foncier
  - Observatoire de la mobilité
  - ...

Les premiers pas de cette mise en œuvre ont été marqués par **un renforcement du partenariat entre le Conseil Régional et le Pays de Saint-Omer** autour d'enjeux partagés par le SCOT, le SRADT et les différents Schémas Sectoriels.

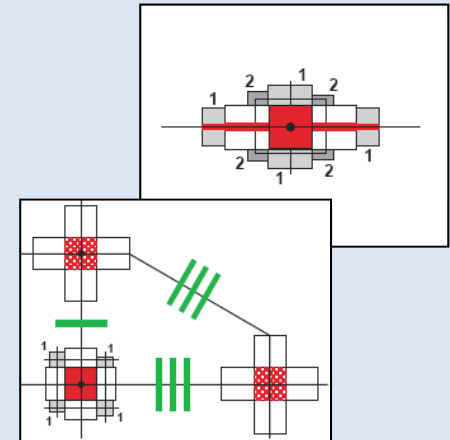
## 2) *Les premiers Pas de la mise en œuvre.*

- L'articulation SRADT / SCOT s'est avérée particulièrement étroite sur la priorité 5 du Conseil Régional: **Reconquérir l'environnement et améliorer le cadre de vie.**
  - Gérer autrement l'espace et les ressources
  - Responsabiliser chacun
  - Décliner régionalement les engagements pris vis-à-vis du changement climatique
  - Promouvoir de nouvelles conceptions du développement urbain.
  
- **Les premières actions de mise en œuvre du SCOT ont, ainsi, porté prioritairement sur:**
  - **Une stratégie « Habitat / Foncier »** répondant aux objectifs de renforcement des centres, de maîtrise de la périurbanisation et de lutte contre l'étalement urbain.
  - Le renforcement des politiques de **lutte contre le réchauffement climatique.**
  
- Pour ce faire, le Pays de Saint-Omer s'est inscrit dans les **différents dispositifs mis en place par le Conseil Régional:**
  - **Fond Régional d'Aide à la Maitrise de l'Energie et de l'Environnement.**
  - **Appel à Projets Plan Climat.**
  - **Programmation Pays** au service de cette mise en œuvre.

## 2) Les premiers pas: L'occupation du sol.

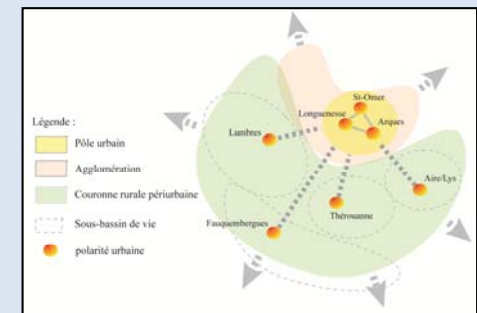
### ≥ Le SRADT.

- Rappelle la volonté régionale de contrôler les phénomènes de périurbanisation.
- La mise en place d'Une **Directive Régionale d'Aménagement** sur la maîtrise de la périurbanisation et le renforcement du renouvellement urbain apparaissent alors comme des priorités du Conseil Régional.



### ≥ Le SCOT.

- **Prône une gestion économe du foncier** au profit de l'urbanisation par la structuration du pôle urbain de l'agglomération, le renforcement des centralités existantes, l'organisation des extensions urbaines de façon concentrique et compacte dans une logique de promotion de la ville des courtes distances.
- **Encadre l'utilisation du foncier à vocation économique** dans une stratégie de coordination à l'échelle du Pays.



## 2) Les premiers pas: L'occupation du sol.

### ≥ La mise en œuvre.

#### > FONCIER.

- Premières investigations sur la **définition d'une stratégie foncière à l'échelle du Pays.**
- Mise en place de plusieurs outils et référentiels en faveur de la maîtrise foncière par le prisme notamment de la **création et de l'étude de plusieurs Modes d'Occupation des Sols.**
- Réalisation d'un second numéro de **l'observatoire du Foncier.**
- Première Conférence Territoriale Permanente du SCOT sur ce thème stratégique.



#### > HABITAT.

- Révision du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération.
- Réalisation d'un **diagnostic Habitat à l'échelle du Pays.**
- **Coordination des politiques** menées sur le territoire (PLH, OPAH, PIG intercommunaux, PDALPD...)
- **Élaboration d'un « profil de territoire »** : « carte d'identité » des EPCI et du Pays accompagnée des enjeux thématiques et spatiaux.



## 2) Les premiers pas: L'occupation du sol.

### ≥ La mise en œuvre.

#### > SUIVI DES DOCUMENTS D'URBANISME.

- Démarche d'information des communes qui en font la demande en amont de l'élaboration des documents d'urbanisme.
- **Assistance de l'Agence d'Urbanisme dans l'élaboration des documents d'urbanisme.** (une vingtaine en 2008).
- Réalisation d'un guide de compatibilité SCOT / PLU en partenariat avec les services de l'Etat.

#### > LA « PROGRAMMATION PAYS » COMME EFFET LEVIER DE L'ARTICULATION SRADT/SCOT.

- Réalisation de **PLU Intercommunaux** à l'échelle de territoires de projets (bassin de vie, RPI...).
- Élaboration de **Programme Locaux de l'Habitat** dans chaque Communauté de Communes.
- **Programme d'intervention foncière en faveur d'un habitat social de qualité.**
- **Programme de soutien à la politique de l'Habitat.**



## 2) Les premiers pas: L'occupation du sol.

### ≥ La mise en œuvre.

#### > Démarche de sensibilisation et d'information pour l'élaboration de PLU Intercommunaux.

Le SCOT du Pays de Saint-Omer **encourage l'élaboration de PLU intercommunaux** favorisant l'émergence de projets et une meilleure appréhension des questions d'organisation de services, d'étalement urbain, de préservation des ressources naturelles ...

En cela, **il s'inscrit d'une part dans les objectifs du SRADT, et d'autre part dans ceux du Grenelle de l'environnement** qui envisage l'échelon intercommunale comme l'échelle pertinente pour traiter des questions d'urbanismes. (projet de loi Grenelle 2.).

- ➔ Cette ambition a été reprise dans le **volet Habitat / Foncier de la Programmation Pays de Saint-Omer contractualisée avec le Conseil Régional**. Dans ce cadre la Région participera au financement de PLU Intercommunaux.

## 2) Les premiers pas: L'occupation du sol.

### ≥ La mise en œuvre.

#### > Démarche de sensibilisation et d'information pour l'élaboration de PLU Intercommunaux.

Dans ce contexte, l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer engagera avec la Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues une démarche innovante de préparation à l'élaboration de PLU Intercommunaux :

- Organisation d'un séminaire d'information et de sensibilisation.
- Identification des principaux enjeux du territoire.
- Premiers éléments de diagnostic et d'analyse de sa structuration spatiale.
- Définition de groupements de communes pertinents :

## 2) Les premiers pas : Renforcer les politiques de lutte contre le changement climatique.

### ≥ Le SRADT.

- Continuer et amplifier l'éducation à l'environnement.
- Développer des **politiques ambitieuses et alternatives en matière d'énergie** .
- Poursuivre des **politiques ambitieuses et alternatives** en matière de déchets.
- Soutenir la généralisation des techniques de **Haute Qualité Environnementale**.

### ≥ Le SCOT.

- Eriger la préservation de l'environnement et le maintien de l'intégrité du territoire comme axe directeur de toute politique de développement
- Maîtriser les pollutions et les pressions sur l'environnement
- Évoluer vers des pratiques éco-responsables
- **Promouvoir la Haute Qualité Environnementale** dans les projets urbains.
- Promouvoir les **énergies renouvelables et les économies d'énergies**.

## 2) Les premiers pas : Renforcer les politiques de lutte contre le changement climatique.

### ≥ Promotion de la Haute Qualité Environnementale.

En 2008, un partenariat étroit a été initié entre l'Agence d'Urbanisme, la Région et l'ADEME sur la base de la dynamique portée par le SRADT et le SCOT. Ceci s'est notamment matérialisé par les dimensions prioritaires suivantes :

- Instauration d'actions de sensibilisation et de promotion
- Missions **d'assistance aux maîtres d'ouvrages** publics et privés s'engageant dans des projets d'aménagement et de construction « **HQE** »
- Mise en place d'un **dispositif de suivi et d'évaluation.**

### > 3 objectifs :

- Généraliser de nouvelles pratiques.
- Aider à la réalisation d'opérations exemplaires
- Faire émerger un réseau de professionnels de la « Haute Qualité Environnementale » et de « Très Haute Performance Énergétique ».



## 2) Les premiers pas : Renforcer les politiques de lutte contre le changement climatique.

### ≥ Promotion de la Haute Qualité Environnementale.

#### > Réalisation en 2008 :

- Organisation d'une **conférence lançant officiellement la démarche.**
- Réalisation d'une **plaquette de présentation de la démarche**
- **Emergence de plusieurs projets :**
  - Maison de la Petite Enfance sur la Ville de Longuenesse
  - ZAC de la Forêt sur la commune d'Arques
  - Parc d'activités de Leulinghem porté par la Communauté de Communes du Pays de Lumbres



## 2) Les premiers pas : Renforcer les politiques de lutte contre le changement climatique.

### ≥ Elaboration d'un Plan Climat Territorial.

En 2008, le Syndicat Mixte Lys Audomarois a répondu avec le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale à un appel à projet de la Région et de l'ADEME pour l'accompagnement des territoires dans l'élaboration d'un Plan Climat Territorial.

Cette action inscrite dans le phasage des opérations nécessaires à la mise en œuvre du SCOT permettra de répondre aux objectifs et orientations contenus dans:

- Le SRADT.
- Le SCOT du Pays de Saint-Omer.
- La Charte du Parc Naturel en cours de révision.

La Conférence Territoriale Permanente du SCOT assurera le suivi de ce Plan Climat dont l'élaboration sera assurée conjointement par :

- Le Syndicat Mixte Lys Audomarois.
- L'Agence d'Urbanisme.
- Le Parc Naturel Régional.

## 2) Les premiers pas : Renforcer les politiques de lutte contre le changement climatique.

### ≥ Elaboration d'un Plan Climat Territorial.

Dans le cadre de l'appel à projet, le Pays de Saint-Omer est accompagné par :

- Un référent Région.
- Un référent ADEME.
- Un bureau d'études.

Une journée de lancement de la démarche a ainsi été proposée le 7 octobre 2008 en présence de nombreux partenaires.

Un profil « climat » du territoire est actuellement en cours d'élaboration.

Des groupes de travail seront prochainement mis en place autour des questions stratégiques de l'habitat, des transports, des déchets, de la biodiversité, des collectivités locales...



## ***3 - Une articulation à renforcer de manière permanente -***

***- De nouveaux chantiers à venir... -***

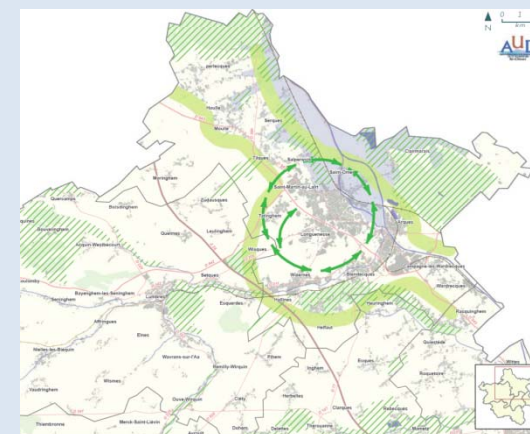
### 3) Une articulation à renforcer.

Si l'articulation SRADT / SCOT du Pays de Saint-Omer est effective sur un certain nombre de sujets celle-ci doit se poursuivre et se renforcer dans les prochains mois sur des thèmes stratégiques pour le territoire.

Nous pouvons citer à titre d'exemple:

#### ≥ La déclinaison locale de la Trame Verte et Bleue.

- Le Conseil Régional ambitionne de reconstituer grâce à un projet régional d'aménagement du Territoire, une infrastructure naturelle plurifonctionnelle permettant de restaurer la biodiversité, reconquérir les paysages, améliorer le cadre de vie, offrir des espaces de récréation et protéger les ressources naturelles.
- **Le SCOT a repris le Schéma Régional de la Trame Verte et Bleue** et propose notamment une trame verte d'agglomération ainsi que des prescriptions limitant les possibilités d'urbanisation dans les milieux les plus remarquables (ZNIEFF de Type 1, Site Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles...).



### 3) *Une articulation à renforcer.*

#### ≥ La déclinaison locale de la Trame Verte et Bleue.

- Le dispositif de mise en œuvre du SCOT a identifié la déclinaison locale de la Trame Verte et Bleue Régionale comme un élément essentiel de la réalisation du projet de territoire.
  
- En 2009, l'Agence d'Urbanisme engagera par conséquent des investigations sur la définition d'une **stratégie favorisant la mise en œuvre locale du Schéma Régional** et permettant au Pays de Saint-Omer de s'inscrire dans les dispositifs mis en place par la Région :
  - Appel à projet Trame Verte Boisée.
  - Appel à projet zones humides.



### 3) *Une articulation à renforcer.*

#### ≥ Le Volet transport du SCOT.

Le SCOT du Pays de Saint-Omer a défini **un volet transport particulièrement ambitieux** axé sur :

- La définition d'un schéma routier optimisant l'organisation des flux à l'échelle du Pays.
- La promotion des modes de transport alternatifs à la route.

**Le renforcement de la desserte ferroviaire du territoire occupe une place déterminante dans cette stratégie :**

- Conforter le rôle de la Gare de Saint-Omer et réaménager ses abords.
- Renforcer les dessertes de Saint-Omer notamment vers la métropole.
- Envisager la création d'une halte ferroviaire de Pays sur la Porte Multimodale de l'Aa.
- Préserver les lignes Saint-Omer-Boulogne et Saint-Omer-Aire-sur-La-Lys pour conserver leur potentiel de remise en service.



### **3) Une articulation à renforcer.**

#### **≥ Le Volet transport du SCOT.**

Cette ambition s'inscrit dans la philosophie des enjeux du SRADT, qui a placé la question des transports au cœur de sa stratégie, et du Schéma Régional des Transports, qui souhaite faire du « TER l'épine dorsale de la mobilité Régionale » :

- Doublement de la fréquentation TER.
- Amélioration des dessertes
- Soutien aux projets de transports en site propre assurant des missions interurbaines.
- Renforcement du rôle de pôle d'échanges intermodaux des gares.

La mise en œuvre opérationnelle des orientations définies doit encore faire l'objet d'une concertation approfondie entre le territoire et ses partenaires, dont le Conseil Régional.

Une première Conférence Territoriale sur cet enjeu stratégique se tiendra le 11 Décembre 2008.